



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 MARS 2019

Etaient présents (25)

Daniel BUCHWALDER
Michel GANZER
Françoise PAICHEUR
Maryline CHALOT
Jean-Claude PERROT
Catherine BLAISE
Laurence DI-VANNI
Jean-Marc ROBERT
Mathieu GAGLIARDI
Jean FORESTI
Christine STEINBACH
Madeleine MAUFFREY
Brigitte ALZINGRE
Catherine JACQUOT
Eric LANUSSE-CAZALE
Lysiane MABIRE
Nicolas PIERGUIDI
Magali MEINIER
Gérard MANCHEC
Jean-Luc MIESKE
Béatrice ROCH
Serge BEE
Sylvie WERNY
Denis TISSERAND
Jean-Pierre TREMBLIN

Etaient excusés ayant donné procuration (4)

Michel LANOIX a donné
procuration à Catherine
BLAISE
Jocelyne SMANIOTTO a
donné procuration à Michel
GANZER
Maryse SARRON a donné
procuration à Madeleine
MAUFFREY
Christian TOITOT a donné
procuration à Sylvie WERNY

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Catherine TORNARE
Secrétariat du Maire et de
l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Michel GANZER est désigné **Secrétaire de Séance**.

➤ 3 questions orales sont annoncées par le **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

M. TISSERAND

- Point sur le Grand Débat National

M. BEE

- Piste cyclable
- Abattage d'arbres sur la Commune

➤ 1 question orale est annoncée par le **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**

M. TREMBLIN

- Caméras de surveillance dans la Commune

INFORMATIONS

Mme DI-VANNI

- Dates d'inscriptions restauration scolaire et périscolaire

Mmes BLAISE et ROCH

- Carnaval à Seloncourt

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2019.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

2 – SPECTACLE DE MAGIE « LE CABARET MAGIQUE DES ENFANTS » - SAMEDI 2 FEVRIER 2019 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20190129-5 DU 29 JANVIER 2019

Mme CHALOT présente ce point.

Elle rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 29 janvier 2019 relative au spectacle de magie intitulé « Le cabaret magique des enfants » donné par Arslonga, artiste magicien, le samedi 2 février 2019 dans le cadre des animations proposées par la Médiathèque Alice BONAME.

Un contrat d'engagement établi par ARSLONGA DE DEMO – 2, rue de la Maison Rose – CHAUBLANC – 71350 SAINT-GERVAIS EN VALLIERE a été signé pour le déroulement de ce spectacle. Le coût de la prestation se décomposait comme suit :

- Cachet de l'artiste : 616,58 € net.
- Montant des cotisations (Guichet Unique) : 343,42€

La Commission Vie culturelle, réunie le 11 octobre 2018, avait émis un avis favorable.

En raison d'une erreur dans le calcul des charges sociales et d'un réajustement du cachet de l'artiste, suite au prélèvement à la source sur les salaires, appliqué à compter du 1^{er} janvier 2019, il est proposé d'approuver les modalités du nouveau contrat d'engagement proposé par ARSLONGA DE DEMO. Le coût de la prestation se décompose comme suit :

- Cachet de l'artiste : 601 € net
- Montant des cotisations (Guichet Unique) : 554,87 €

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

Introduction de M. BUCHWALDER au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019.

2 modifications sont apportées au rapport transmis au Conseil Municipal :

- L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue est de +2,17% appliqués **au réalisé de l'exercice 2018** (et non aux recettes prévues au BS 2018).
- L'encours de la dette au **01/01/2019** (et non 2018) s'élève à 1 673 629 €, soit 276 € par habitant.

« Le contexte de baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités (diminution massive de la DGF, initiée depuis 2014, suppression des contrats aidés), conditionne toujours les orientations du budget de 2019.

Ces orientations marquent une certaine stabilité, avec le souci de ne pas alourdir la pression fiscale, et du maintien de la qualité des services offerts à la population.

Les possibilités de recherche d'économies ont atteint leurs limites.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient diminuer de 0,41% par rapport au BS de 2018, avec des recettes en légère augmentation de 0,23%.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement attendu pour 2019 serait de 441.700€.

Cependant, à ce stade, des incertitudes demeurent.

- Malgré les mauvaises surprises des années passées, nous appuyant sur les promesses gouvernementales, nous avons opté pour le maintien des dotations de l'Etat à leur niveau de 2018. De même, le montant du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) reste inchangé.

- L'estimation des recettes fiscales ne prend en compte que l'évolution légale des bases (+2,17%), considérant que l'exonération de la taxe d'habitation serait neutre pour les ressources communales.

- Pour les dépenses, une augmentation possible des fluides n'a pas été intégrée.

En revanche, une enveloppe de 30.000€ pour le nouveau régime indemnitaire a été inscrite.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants pour environ 780.000€, en particulier pour la rénovation de l'école Marcel Levin, le déploiement de la fibre optique et la vidéo-surveillance.

Des crédits complémentaires sont également prévus pour les travaux de rénovation du Centre culturel et les travaux du Cœur de ville, rue Viette.

L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue est de **+2,17%** appliqués au réalisé de l'exercice 2018.

Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2018, soit :

- 10.78 % pour la taxe d'habitation
- 19.75 % pour le foncier bâti
- 21.81 % pour le foncier non bâti

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **38.600 €** par rapport au BS de 2018.

Compte tenu des réalisations de 2018 et du retour du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à son niveau de 2017, les autres impôts et taxes augmentent de **20.300€**.

Au total, les impôts et taxes progressent de **+58.900€**.

Selon les hypothèses retenues, les dotations et participations augmentent de **3.000€** par la hausse du FCTVA fonctionnement, le FDTP pour sa part diminuant de **1.600€**.

Les subventions diminuent de **-2.600€** : une allocation pour les élections européennes est inscrite (**1.000€**), et l'allocation pour les rythmes scolaires disparaît en totalité avec le retour à la semaine de 4 jours (**-15.350€**). La dotation de solidarité communautaire augmente de **5.550€**

Les subventions CAF augmentent de **6.500€** du fait notamment d'une participation au projet Villongo.

Les remboursements sur salaires diminuent nettement du fait de la forte réduction des risques assurés. (**-43.800€**)

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- Une diminution des ventes et prestations de services (**-3.600€**) : recettes du service jeunesse suite au retour à la semaine de 4 jours
- La diminution des travaux en régie (**-5.000€**)
- Une baisse des produits de gestion courante (**-3.000€**) suite à la vacance du local du 10 rue du Centre et une hausse des produits exceptionnels due principalement à l'encaissement des charges du plateau médical (**+10.300€**).

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **5.475.871 €**, soit une augmentation de **12.563€** (+0,23%).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

1.- Une hausse des **charges à caractère général** : achats, charges externes, impôts, de l'ordre de **15.200€**.

Cette évolution correspond à une augmentation :

- Des achats de **3.500€**.

La dotation par élève pour les fournitures scolaires est maintenue à 50€.

- Des charges externes de **11.700€** qui recouvrent la diminution des travaux en régie (-6.400€), les charges de colocation pour le plateau médical (+12.000€) et la variation des autres charges (+6.100€).

- Des impôts et taxes.

2.- Les charges de personnel devraient diminuer de -15.700€.

Cette évolution recouvre :

- L'augmentation des dépenses du personnel extérieur pour 11.500€
- Les augmentations salariales pour + 66.800€, y compris l'augmentation du régime indemnitaire
- La baisse de -77.900€ d'assurance
- La variation des charges sociales pour -16.100€

La masse salariale brute diminue de **-0,51%**.

3.- Les autres charges de gestion courante devraient augmenter (+17.300€) : dont une augmentation de **6.000€** des frais liés à la gestion du gymnase des Hautes Vignes, de **5.000€** de la subvention du CCAS, de **3.300€** des subventions (maintien de la dotation par élève à 40€ pour le budget culture).

4.- Pour les autres charges de fonctionnement

- les charges financières devraient diminuer de **-6.100€**
- les dotations aux amortissements et provisions diminuent de **-27.450€**
- les charges exceptionnelles diminuent de **-3.500€**.

5.- Le versement au Fonds de Péréquation Intercommunal de Ressources (FPIC) a été retenu à son niveau de 2018.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.034.143 €** soit une diminution de **-20.513€** (-0,41%).

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **441.700 €**.

Pour l'**investissement**, le total des dépenses envisagées est de **1.884.419 €**.

Elles comprennent :

- Pour les **bâtiments 420.937 €**
 - 73.000 € pour les bâtiments scolaires dont 42.000 € pour la réfection des réseaux de chauffage à l'école Marcel Levin

- 118.000 € pour les autres bâtiments, dont 40.000 € pour la 2^{ième} phase du renouvellement de la vidéo protection et 25.000€ pour la 2^{ième} phase de liaison de la fibre optique entre les bâtiments
 - 190.000 € pour les travaux sur opération, dont 110.000 € de rénovation du centre culturel, et 70 000 € pour la réfection du local Soli cité
 - 39.937€ pour les travaux en régie.
- **Pour la voirie 930.000 €**
 - 210.000 € pour le marché de voirie, dont 76.000€ pour l'éclairage public place Croizat
 - 40.000 € pour les travaux divers (signalisation, enfouissement de lignes)
 - 20.000 € pour les travaux en régie
 - 660.000 € pour les travaux sur opération, dont 60.000 € pour le parking place Vermot et la démolition de la maison Cardot, et 600.000 € pour les travaux rue Viette.
- **Pour le matériel et les véhicules 157.960 €**
 - 6.940 € pour l'équipement des écoles
 - 15.000 € pour l'équipement informatique et les logiciels
 - 56.020 € pour le matériel et le mobilier, dont 37.410 € de matériels pour les ateliers
 - 80.000 € pour le renouvellement de la balayeuse.
- **Pour la culture 9.550 €** comprenant
 - divers équipements pour le service culturel.
- **Pour les sports et la vie associative 24.050 €** comprenant divers matériels destinés aux associations dont 11.000 € d'équipements de pare ballons pour le football et 6.000 € pour un télescope pour handicapés pour Astro 400.
- **Pour le service jeunesse 13.300 €**
 - Equipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire et le renouvellement de jeux à la Panse.
- **Pour l'urbanisme 55.000 €**
 - 20.000€ pour la réserve foncière
 - 20.000€ pour les travaux du cimetière
 - 15.000€ pour des études d'économie d'énergie.
- **Pour l'environnement 100.000 €**
 - 15.000 € pour les travaux en forêt
 - 20.000 € pour le confortement de la falaise rue des Carrières (2^{ième} phase)
 - 17.000 € pour l'installation du 2^{ième} toilettes sèches à la Panse
 - 13.000 € pour les travaux en régie
 - 30.000 € pour les travaux sur opération du parc de la Panse.

● **Pour les autres dépenses d'investissement 173.622 €**

- 18.518 € pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA
- 155.104 € pour le remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par :

- Les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et provisions, pour **517.708 €**
- Des subventions pour **206.788 €** dont 88.000 € pour le centre culturel et 55.000 € pour la réfection du local Soli cité
- Des cessions d'actifs pour **505.450 €** : terrain rue de Vandoncourt, terrains Champs au Prêtre
- L'excédent de fonctionnement pour **441.728 €**
- L'emprunt pour **214.045 €**.

L'encours de la dette au 1-1-2019 s'élève à **1.673.629€**, soit **276€** par habitant. Il serait de **2.620.403€** soit **433€** par habitant au 31-12-2019, compte tenu du solde des emprunts inscrits en 2018 et de l'emprunt inscrit pour 2019.

Au 31-12-2017, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 928€ et la moyenne départementale de 818€.

Le ratio de solvabilité, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale serait de **5,9 années** au 31-12-2019.

Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.

Depuis 2014, les communes ont largement participé à l'effort de redressement des comptes publics. Les années 2015 et 2016 ont connu une baisse disproportionnée et injuste des dotations de l'Etat qui, même si elle s'est ralentie, s'est poursuivie en 2017 et 2018.

Le prélèvement au titre du FPIC, quant à lui a été multiplié par 2,5 entre 2013 et 2018. Pouvons-nous croire aux promesses de stabilité annoncées pour 2019 ?

Sur la durée du mandat, ce sont près de **2.000.000€** de perte de ressources pour notre commune.

Ces baisses successives, assorties de nouvelles charges et normes, constituent un réel défi pour les finances de notre ville, et ne peuvent qu'avoir des conséquences néfastes pour l'avenir.

Il y a fort à craindre que cette situation ne s'améliorera pas dans les années qui viennent.

Maintenir le niveau de service et des investissements suffisants constitueront l'enjeu des années futures.

M. BUCHWALDER ouvre le débat.

M. TISSERAND s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**.

« Depuis 2014, à chaque intervention concernant le budget, nous entendons des plaintes, certainement justifiées, au sujet de la baisse des dotations de l'état.

Il s'agit là d'une contrainte importante à laquelle il faut, malgré tout, s'adapter.

Voyons-nous une adaptation à ce problème dans ce budget ?

La réponse est NON.

Vous avouez même avoir atteint les limites concernant les recherches d'économies. C'est inquiétant d'entendre une telle phrase qui montre votre désarroi devant cette problématique.

Les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables, voire en augmentation.

La baisse de 20 000 € constatée n'est due qu'à la réduction de 27 000€ de la valeur comptable affectée à la dotation aux amortissements.

Les frais de personnel, malgré une baisse de 60 000€ due aux mobilités, restent du même ordre de grandeur pour faire face aux évolutions de salaires et des régimes indemnitaires. Cette rubrique représente 60% du budget, elle constitue une variable majeure qui mérite une attention toute particulière.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 12 000€ grâce à une progression mécanique des impôts et taxes. Celle-ci compense la diminution importante des atténuations de charges de presque 44 000€, conséquence, nous le supposons, de la réduction de la couverture des risques indemnitaires à laquelle vous avez choisi de souscrire.

La somme des investissements prévus en 2019 s'élève à près de 1,9 millions d'euros.

Ceci représente plus de 4 ans de notre capacité d'investissement si on se base sur l'excédent de fonctionnement 2019 de 441 000€.

Cette dépense n'est rendue possible que par, bien sûr les subventions, mais également par l'emprunt et surtout par la liquidation du patrimoine communal pour un montant espéré de 505 000€.

Ce montage montre bien, et de manière flagrante, votre incapacité d'adaptation aux contraintes budgétaires qui malheureusement seront permanentes. Une fois la dilapidation du patrimoine terminée, et là vous en sacrifiez une partie importante, que se passera-t-il sur les budgets suivants ? Certes vous assurez l'équilibre cette année, mais qu'advient-il des budgets suivants lorsqu'il faudra assumer les dépenses induites par la création de ce nouveau lotissement dont nous ne savons rien ?

Nous ne voyons aucun effort réalisé dans la conduite de ce budget pour assurer, dans le long terme, la pérennité financière de Seloncourt.

L'excédent de fonctionnement est grignoté petit à petit, ce qui est le moindre mal, mais nous voyons nos réserves foncières dévorées, ce qui est plus gênant.

De plus, l'avenir n'est pas du tout préparé, à part un petit frémissement dans une dépense de 15 000€ pour une étude d'économies d'énergie, nous ne voyons encore aucun projet concernant l'adaptation de notre commune aux contraintes climatiques et environnementales.

Ce n'est absolument pas rassurant. »

M. GANZER

« Vous avez dit qu'il n'y avait pas d'adaptation alors qu'il y a une baisse des dotations de l'Etat qui s'élève à 2 millions d'euros. S'il n'y avait pas eu d'adaptation, nous aurions sans doute augmenté la dette de 2 millions d'euros. Or, on ne trouve pas cette augmentation de la dette. On reste dans un ratio intéressant. C'est la première contradiction.

Vous avez parlé de liquidation du patrimoine. Lorsque l'on vend des terrains (terrain du Champs au Prêtre, par exemple avec la construction de 50 logements) il y a, pour le futur, une source de revenus : taxe d'aménagement, taxe foncière, taxe d'habitation (en cours de régression). Ce sont des ressources fondamentales pour la Ville, pour les écoles, pour les structures (crèche...). C'est l'avenir. Si on ne construit pas de logements neufs, on va avoir une population qui vieillira.

Vous avez dit : l'avenir n'est pas préparé. Sur 3 ans, 127 logements vont sortir de terre grâce aux efforts de la Commune et des investisseurs notamment privés, dont 60 logements aidés.

Je dis que l'avenir est justement préparé et le budget est le reflet de cette préparation. »

M. TISSERAND

Revient sur la vente du terrain du Champs au Prêtre.

« Cette vente va certainement générer des ressources fiscales mais on consomme de la terre agricole. »

M. BUCHWALDER

Répond que c'est faux.

M. GANZER

Rappelle que ce terrain est urbanisable depuis des années et qu'il y a eu vote en ce sens en 2014 lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

M. TISSERAND

Rappelle que pour l'instant, ces terres sont cultivées.

M. GANZER

Répond que les terres étaient cultivées dans l'attente de l'urbanisation du terrain.

M. TISSERAND

Ajoute que M. VERNEREY qui cultive actuellement ce terrain va perdre 1,2 hectare de terres cultivables.

M. GANZER

Répond que M. VERNEREY savait que la location du terrain était provisoire.

M. TISSERAND

« Dans le principe, vous consommez de la terre agricole. Ce n'est pas parce que le terrain a été déclaré constructible qu'il n'est pas agricole.

Il y aura des dépenses pour ce lotissement. Avez-vous calculé la durée d'amortissement des dépenses qui vont être générées ? Est-on sûr du dimensionnement des égouts ? Des dépenses ne vont-elles pas être générées à ce niveau-là ? »

M. GANZER

Rappelle que ce poste est du ressort de Pays de Montbéliard Agglomération et non de la Commune.

M. TISSERAND

Ajoute que l'avenir, ce n'est pas seulement les logements.

« C'est se mettre en capacité d'assurer les changements de la société dus aux événements climatiques. »

Donne pour exemple l'isolation des bâtiments : *« Vous en avez fait un. »*

« C'est s'équiper pour limiter au maximum les frais de fonctionnement. Ce sont toutes ces dépenses qu'il faut essayer d'envisager. Pour l'instant, il n'y a aucune ressource.

Vous n'avez pas un seul litre d'eau chaude qui est généré par le solaire, pourtant, nous avons des bâtiments neufs (tennis). Ce sont des mesures comme celles-ci qu'il aurait été intéressant de prendre. »

M. GAGLIARDI

« Vous avez fait une proposition inquiétante. Vous avez dit que les charges de personnel sont une variable majeure d'ajustement, ce qui veut dire baisser les salaires ou ne pas recruter lors d'un départ en retraite. Ce propos venant de votre part m'inquiète un peu »

M. TISSERAND

Répond que c'est de la gestion du budget et qu'il ne peut rien dire à ce sujet car il ne connaît pas l'organisation des services mais que, lorsque l'on gère un budget, on agit en premier sur les plus gros facteurs, les plus gros postes, et on voit ce qu'il y a à gagner.

M. BEE

Demande des informations sur le projet Villongo.

Mme DI-VANNI

Informe qu'en Juillet 2019, des enfants de Villongo fréquenteront l'accueil jeunes pendant 6 jours.

La Ville a bénéficié d'une participation de la CAF dans le cadre de ce projet d'échange avec Villongo.

En 2020, des jeunes seloncourtois seront accueillis à Villongo.

M. BEE

Revient sur les dépenses d'investissement sur le poste Urbanisme.

➤ Etude Economie d'énergie : 15 000 €

Demande si un bureau d'études est mandaté.

M. BUCHWALDER

Répond que la réflexion est engagée.

Il revient sur l'intervention de M. TISSERAND au nom du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire.

« J'aimerais bien savoir comment vous allez faire si, dans un an, vous êtes aux commandes.

Vous voulez isoler des bâtiments : avec quoi ?

Vous nous dites que nous n'avons pas su préparer l'avenir. Que fallait-il faire ?

Dans un an, vous serez peut-être maire de cette Commune. Qu'allez-vous faire pour mettre en application ce que vous avez exposé ? »

M. TISSERAND

« Le problème qui m'inquiète, c'est de voir justement que vous arrivez à boucler ce budget en vendant 500 000 € de patrimoine, ce qui veut dire que les capacités de la Commune s'amenuisent ».

M. BUCHWALDER

« Vous n'avez pas répondu à ma question.

En face de cette réalisation de patrimoine, qui devrait créer des ressources, il y a une dépense importante qui concerne la rue Viette.

Qu'allez-vous faire dans un an si vous êtes à cette place, surtout si les dotations de l'Etat continuent de baisser ?

Allez-vous licencier du personnel ? Pour l'isolation des bâtiments, ce sont des millions d'euros qu'il vous faut. Comment allez-vous les financer ? »

M. TISSERAND

Répète qu'il est inquiet par la vente du patrimoine et que rien n'a été fait pour l'instant au niveau isolation, à part la Stauberie.

« Si nous sommes aux commandes, nous ne pourrons plus vendre le patrimoine car il n'y en aura plus.

Nous serons obligés de rester avec une marge d'investissement maximum de 400 000 €. »

M. BUCHWALDER

« Est-ce de notre faute ?

Sur 6 ans, une Commune de 6 000 habitants qui perd 2 millions d'euros de ressources, ça ne vous interpelle pas ? Il aurait fallu faire quoi ? Licencier du personnel ?

Dans un an, vous serez peut-être à ma place. Dites-nous ce que vous allez faire. »

M. TISSERAND

« Pour l'instant, je n'ai pas à vous donner de réponse car je ne suis pas aux affaires et c'est possible que je n'y sois pas. »

M. BUCHWALDER

« Quand on se permet de critiquer de manière acerbe, ça veut dire qu'on est capable d'avoir les épaules pour dire ce qu'il aurait fallu faire. Vous avez des interrogations. Moi, j'aimerais bien avoir des réponses. »

M. MANCHEC s'adresse à M. TISSERAND

« Tu ne connais pas les tenants et les aboutissants de la Commune, ce que l'on fait, ce que l'on met en place.

Tu as un esprit critique. Tu n'apportes aucune solution. Tu n'as rien de positif. Tu n'es pas capable de répondre aux questions. »

M. BUCHWALDER

Revient sur la situation des collectivités qui est extrêmement critique. Le redressement des finances publiques est toujours attendu.

Donne les chiffres du déficit : 60 milliards d'euros en 2017, 80 milliards d'euros en 2018 et 100 milliards d'euros estimés en 2019.

« On nous a étranglés et ça n'a pas servi à grand-chose. »

M. TREMBLIN

Rappelle que la gestion d'une commune est identique à la gestion d'une entreprise.

A partir du moment où il y a un excédent de fonctionnement, ça va dans le bon sens. Une entreprise et une Commune doivent avoir des bénéfices pour fonctionner. S'il n'y a pas de bénéfices, la situation devient critique.

Le Conseil Municipal atteste, à l'unanimité, que

- **Le débat d'orientations budgétaires de la Commune a bien eu lieu ;**
- **Le rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires a bien été présenté ;**
- **Chaque élu a pu s'exprimer sur ces orientations.**

4 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2018

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que l'indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal doit être expressément et nominativement attribuée par voie de délibération.

Considérant que Monsieur Laurent ROSE-HANO, Receveur Municipal, remplit les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, notamment en matière de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable, l'indemnité peut lui être servie pour l'année 2018 sur une durée de fonctions exercées de 4 mois pour un montant net de 278,01 €.

La Commission Finances, réunie le 21 février 2019, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

5 – MODIFICATION TARIFS 2019 – MISE EN PLACE VENTE DE SACS EN TOILE A LA MEDIATHEQUE ALICE BONAME
--

Mme CHALOT présente ce point.

Elle rappelle que les tarifs 2019 des services communaux ont été actualisés par délibération en date du 10 décembre 2018.

Elle informe le Conseil Municipal que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a imposé l'interdiction des sacs plastiques (décret n°2016-379 du 30 mars 2016).

La Médiathèque Alice Boname offrait à ses abonnés un sac plastique pour le transport des livres et CD.

Il est proposé de le remplacer par un sac en toile.

Ces sacs en toile seront vendus à la Médiathèque au prix unitaire de 3,20 €.

Les règlements sont encaissés par la régie de recettes pour l'encaissement des sommes relatives aux services proposés par la Médiathèque Alice Boname.

La Commission Finances, réunie le 21 février 2019, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la présente disposition tarifaire à compter du 13 mars 2019.

Mme STEINBACH

Demande si les écoles devront payer les sacs en toile ou si ceux-ci leur seront offerts.

Mme CHALOT

Répond qu'on peut réfléchir à la gratuité des sacs pour les écoles.

M. TISSERAND

Demande si les sacs sont intégrés dans l'abonnement.

Mme CHALOT

Répond par la négative.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

6 – ACHAT D'ABONNEMENTS MOBILE ET DONNEES – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

M. BUCHWALDER présente ce point

Il expose.

Le marché actuel d'abonnements mobile et données contractualisé par Pays de Montbéliard Agglomération avec orange prendra fin le 15 avril 2019.

Pour assurer la continuité des prestations de services, prendre en compte les évolutions rapides des techniques et des offres en matière de télécommunications, l'éventualité de réaliser cet achat via la centrale d'achat UGAP a été étudiée.

Formaliser l'achat via la centrale d'achat UGAP bénéficiant d'une mise en concurrence à l'échelon national permettrait d'avoir accès à des tarifs davantage concurrentiels en comparaison au lancement d'une procédure marché public dite « classique » (mise en concurrence par Pays de Montbéliard Agglomération de prestataires sur la base d'une publicité).

Il s'agirait de signer un marché subséquent, issu d'un accord-cadre établi par l'UGAP, et le titulaire de ce dernier : BOUYGUES TELECOM.

Une centrale d'achat permet aux pouvoirs adjudicateurs y recourant de pouvoir contracter des marchés en profitant notamment de bonnes conditions financières sans avoir à réaliser les obligations prescrites par le Code des marchés publics.

C'est dans ce contexte et dans le cadre du schéma de mutualisation qu'il a été proposé à l'ensemble des communes de Pays de Montbéliard Agglomération, de prendre part à cet achat afin de profiter des tarifs proposés par la centrale d'achat, via un groupement de commandes composé de PMA et des communes intéressées.

Les communes ayant répondu favorablement sont les suivantes :

- Commune de Seloncourt
- Commune de Bethoncourt
- Commune d'Ecot
- Commune de Grand-Charmont
- Commune de Sainte-Suzanne
- CCAS de Mandeure
- Commune de Mandeure
- Commune de Montbéliard

En application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, la convention de groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, précise l'objet, la durée et les conditions d'exécution à mettre en œuvre pour l'achat groupé de « téléphonie » mobile ainsi que l'adhésion à l'UGAP pour ledit achat.

La Commission Finances, réunie le 21 février 2019, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le recours au groupement de commandes pour l'achat d'abonnements mobile et données ;
- d'accepter l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;
- d'autoriser le Maire ou son Représentant à signer la convention constitutive et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER** qui précise que le forfait actuel pour la téléphonie mobile s'élève à 20 €. Il passera à 6 € dans le cadre du groupement de commandes.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

7 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ADAPEI DU DOUBS

Mme BLAISE présente ce point.

Elle expose au Conseil Municipal que l'Adapei du Doubs – Section locale Pays de Montbéliard – 2, rue Vivaldi – 25200 MONTBELIARD, a sollicité la Commune de Seloncourt pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation aux jeux mondiaux « Special Olympics » qui se tiendront à Abu Dhabi du 08 au 22 mars 2019 de Mademoiselle Camille BARREAU, domiciliée 4, rue Maurice Ravel à Seloncourt.

Special Olympics France sera représenté par une délégation de 121 sportifs. Cet événement se fera avec la présence de deux nageuses du Pays de Montbéliard sur les six nageurs que comprend l'équipe de France, dont Mademoiselle Camille BARREAU, sélectionnée pour cette discipline.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 500 € pour la mise en œuvre de cet événement.

La Commission Finances, réunie le 21 février 2019, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

M. BUCHWALDER

Précise que l'événement est actuellement en cours. Un accord de principe avait été donné pour le versement d'une subvention.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

8 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET AU SERVICE ENVIRONNEMENT

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de renforcer les effectifs du service Environnement (1 personne employée à temps plein et 1 personne employée à mi-temps), il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoind technique à temps complet, à compter du 13 mars 2019.

La Commission Personnel, réunie le 21 février 2019, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

M. BUCHWALDER

Ajoute que la personne recrutée est déjà en place depuis 1 an, en renfort sur le poste à mi-temps.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

9 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET AU SERVICE ADMINISTRATION/RESSOURCES HUMAINES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose au Conseil Municipal la nécessité de réorganiser les services administratifs de la ville de Seloncourt. Il propose ainsi de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet pour le service Administration Générale/Ressources Humaines, à compter du 13 mars 2019.

La Commission Personnel, réunie le 21 février 2019, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

M. BUCHWALDER

Ajoute que la personne recrutée est déjà en place depuis 3 ans. Elle complète le poste d'un agent en arrêt maladie.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

**10 – GRATIFICATION D'UNE STAGIAIRE DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL DU CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE**

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe l'assemblée que la crèche multi-accueil Irène THARIN accueille Madame Alicia GNAGNI pour une période de formation réalisée dans le cadre de l'enseignement professionnel du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

Les périodes de stage s'étendent du 7 janvier au 1^{er} mars 2019 et du 4 mars au 15 mars 2019, soit une durée de 332 heures ½.

Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non, celui-ci fait l'objet d'une gratification.

Lorsque la durée du stage est inférieure ou égale à deux mois, le stagiaire peut percevoir une gratification.

Au vu des dispositions légales, il est proposé de verser à cette stagiaire une gratification dès le début de son stage, calculée sur la base de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3,75 € de l'heure pour un montant total de 1 246,88€.

La Commission Personnel, réunie le 21 février 2019, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

11 – AUTORISATION D'ACHAT DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES AM 491, AM 492 ET AM 493 AUX CONSORTS WITTMER

M. GANZER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir des parcelles de terrain situées entre la rue de Vandoncourt et le Chemin noir, appartenant aux consorts WITTMER ci-dessous désignés :

- Madame Anne-Marie VERNEREY, domiciliée 4 rue des Minimés à Seloncourt (Doubs),
- Madame Catherine FEYFANT-WITTMER, domiciliée 100 Boulevard Vaillant Couturier à L'Hay-les-Roses (Val de Marne),
- Madame Brigitte BRUNET, domiciliée 22 rue des Horticulteurs à Strasbourg (Bas-Rhin).

Ces parcelles de terrain cadastrées AM 491, AM 492 et AM 493 ont une surface totale de 645 m². Elles sont matérialisées par un coteau herbeux entretenu par les services de la collectivité depuis plusieurs années et leur acquisition permettra à la Commune de régulariser cette situation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'achat de ces parcelles à l'euro symbolique. Les frais de notaire et autres frais annexes seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 20 février 2019, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

12 – MOTION DE SOUTIEN – DEVENIR DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

M. PERROT présente ce point.

Il fait part d'un courrier de l'Intersyndicale des agents ONF adressé à l'ensemble des Maires du Doubs et reçu le 22 février 2019.

M. PERROT donne lecture de ce courrier.

« La situation préoccupante de l'Office National des Forêts (situation financière, orientation politique, choix de gestion) a conduit le gouvernement à mettre en place une mission interministérielle. Celle-ci devra rendre ses conclusions pour fin mars sur le devenir de l'ONF, son statut, ses missions et par là même, fixer pour vos communes le cadre à venir de la gestion de vos forêts... »

... Lors du Comité Technique Central du 14 février dernier, la direction générale a présenté le schéma d'emplois pour 2019. Celui-ci prévoit la suppression de 461 emplois Equivalent Temps Plein (hors emplois aidés) soit 5.3 % des emplois ONF (hors emplois aidés). Ces suppressions de poste auront des répercussions sur l'agence dont vous dépendez. D'ici 2020, ce sont 1500 suppressions de postes qui sont envisagées au niveau national. Dans le même temps, les orientations forestières promues fixent des objectifs de production industrielle de la gestion de la forêt, qui privilégient une exploitation tous azimuts au détriment de la protection des sols et d'une biodiversité riche, seules à même de se montrer résiliant face aux bouleversements climatiques en cours... ».

M. PERROT donne lecture de la motion de soutien proposée pour le devenir de l'Office National des Forêts.

« Le Conseil Municipal de Seloncourt soutient les personnels de l'Office National des Forêts du Doubs. Il réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions. Pourtant, le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF, c'est 400 000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi l'avenir de nos villages, de nos écoles...

A l'heure du changement climatique, la forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre département.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Il est donc demandé au Gouvernement

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF ;
- le maintien du régime forestier et du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales ;
- la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures. »

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

DECISIONS DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015

Décisions relatives aux avenants et procédures de marchés publics, assurances et indemnités perçues

Objet		Numero décision	Titulaire	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature ou de perception	Montant en € TTC
Avenant 1 au contrat d'assurances RC option protection juridique- <u>Transfert de compétences au 01/01/2019</u>	assurance	DEC2019-02-06-10	BRETEUIL ASSURANCES	34 avenue de Gravelle 94220 CHARENTON-LE-PONT	05/02/2019	0,00

COMMUNE DE SELONCOURT
CULTURE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/03/2019

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015
Alinéa 3 : marchés publics et accords-cadres

N° DECISION	OBJET	DATE ET LIEU EVENEMENT	CONTRACTANT	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT
DEC2019-02-06-11	REPRESENTATION THEATRALE	SAMEDI 9 FEVRIER 2019 SALLE POLYVALENTE	ASSOCIATION BOX-THEATRE	Mme Jany JOUVE Présidente Rue du Maréchal Leclerc 25600 VIEUX-CHARMONT	06/02/2019	900 € TTC

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015 (alinéa 3)

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

Contrat/Marché		avenant		titulaire mandataire	désignation du lot	adresse du titulaire ou du mandataire	date de signature	montant TTC
objet	nature	N°	objet					
CONTRAT DE MAINTENANCE DES CHAUFFERIES DEC2019 02 04 09	Services	1	Suppression aérotherme salle Panse et ajout maintenance climatisation esp associatif M. Levin.	ENGIE AXIMA		RUE ETIENNE VIENOT 25200 MONTBELIARD	04/02/2019	116,40 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC 2019 021312	Travaux	2	Création EP en façade	CLAIR ET NET	LOT 2 ETANCHEITE ZINGUERIE	1405 AV HUGONIOT 25600 BROGNARD	13/02/2019	722,05 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC 2019 021313	Travaux	2	Modification réseau gaz; ventilation gaine WC rdc	EIMI	LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE PLOMBERIE	160 RUE DU BREUIL 25460 ETUPES	13/02/2019	1 742,88 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC 2019 021314	Travaux	3	Remise en état CTA existante; installation vidoir étage; dépose repose appareils chauffage; ventilation salle contes	EIMI	LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE PLOMBERIE	160 RUE DU BREUIL 25460 ETUPES	13/02/2019	6 524,76 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC 2019 020815	Travaux	1	Rééquilibrage travaux en plus value et moins value	ANTONIETTI	LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES ALU	ZI BOUQUIERES 11 25400 EXINCOURT	08/02/2019	1 766,29 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC 2019 021516	Travaux	3	Isolation acrotère Chevêtre toiture caillebotis	CLAIR ET NET	LOT 2 ETANCHEITE ZINGUERIE	1405 AV HUGONIOT 25600 BROGNARD	15/02/2019	2 844,83 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC 2019 022117	Travaux	1	Suppl. tx bureaux 1 2 3 Rangement et wc pmr	SOL PRO	LOT 8 REVETEMENT SOLS DURS ET SOUPLES	SITE DE LA ROCHE 25420 BART	21/02/2019	5 215,10 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC 2019 021118	Travaux	1	Reprise traverses sur cloisons existantes	DPLS	LOT 7 PLATRIERIE ISOLATION PEINTURE FX PLAFONDS	30 RUE RENE GIRARDOT 25400 AUDINCOURT	11/02/2019	1 177,34 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC 2019 022119	Travaux	2	Etanchéité à l'air	SEEB	LOT 10 ELECTRICITE	6 RUE DES FLEURS 25200 MONTBELIARD	21/02/2019	469,80 €
INFORMATIQUE MAIRIE ET CCULTUREL MATERIEL ET POSE DEC 2019 022520	Fournitures et services			OCI INFORMATIQUE	LOT UNIQUE	20 RUE F. JAPY 25200 MONTBELIARD	25/02/2019	29 331,28 €

DECISION DU MAIRE

N° DE L'ACTE : DEC2019-02-26-21
SERVICE : EDUCATION / JEUNESSE

OBJET : MARCHE FOURNITURE DES REPAS POUR L'ANNEE 2019
RESTAURATION SCOLAIRE – ACCUEILS LOISIRS – STRUCTURE MULTI ACCUEIL

DECISION DU MAIRE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Nous, Daniel BUCHWALDER, Maire en exercice de la commune de Seloncourt,

- Vu les articles L 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2015 donnant délégation au Maire pour fixer les droits de la commune,
- Considérant qu'il y a lieu de choisir le fournisseur de repas pour les cantines scolaires, accueils loisirs et structure multi accueil pour l'année civile 2019,
- Vu le résultat du marché par procédure adaptée réalisé au mois de janvier 2019 par la Mairie de Seloncourt

DECIDE

Article 1 :

La Société CUISINE D'UZEL est retenue pour fournir et livrer les repas aux restaurations scolaires, accueils loisirs et structure multi accueil pour l'année civile 2019.

Article 2 :

Restaurations scolaires et accueils loisirs

La Société CUISINE D'UZEL s'engage à fournir des repas 5 composants (boisson et pain non compris) pour un coût unitaire de 3.24 € HT soit 3.42 € TTC pour l'année civile 2019.

Structure Multi-accueil

La Société CUISINE D'UZEL s'engage à fournir (boisson et pain non compris) des repas (grammage maternel) :

- 4 composants pour un coût unitaire de 2.75 € HT soit 2.90 € TTC,
- 3 composants (mixés) pour un coût unitaire de 2.58 € HT soit 2.72 € TTC.
- goûter composant à choisir (fruits, yaourts, biscuits, compotes) pour un coût unitaire de 0.32 € HT soit 0.34 € TTC.

Article 3 :

Les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Fait à Seloncourt, le 26 février 2019

Le Maire
Daniel BUCHWALDER



ML-4

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- ⇒ informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant les tribunaux administratifs dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

N° DE L'ACTE : 2019-02-28-22

SERVICE : Service Finances

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

DECISION DU MAIRE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Nous, Daniel BUCHWALDER, Maire en exercice de la Commune de **SELONCOURT**,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-22 et L.2122-23
- Vu la délibération du Conseil Municipal réuni le 29 septembre 2015, donnant délégation au Maire pour réaliser les lignes de trésorerie, complétée par la délibération du 03 avril 2018 fixant le montant maximum à 600 000 € pour cette ligne de trésorerie,
- Considérant qu'il y a eu lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de pallier les écarts temporaires entre date d'encaissement des recettes et date de paiement des dépenses,

DECIDONS

Article 1^{er} :

La Commune de Seloncourt décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 600 000 €uros.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (tirages) et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstruit le droit à tirage de l'emprunteur.

Article 2 :

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Seloncourt décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 600 000 €uros
- Durée : 1 an
- Taux : T4M+ marge 0,47 %
- Calcul des intérêts : chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base Exacte/360)
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0,10 %
- Commission de mouvement : Néant

• Commission de non utilisation : 0.100% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article 3 :

Les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait sera affiché à l'entrée de la Mairie. Transmission sera faite à Monsieur le Sous-Préfet par voie électronique.

Fait à Seloncourt, le 12 mars 2019

Le Maire

Daniel BUCHWALDER

ARRETES DU MAIRE

VILLE DE SELONCOURT

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

ARRETES MUNICIPAUX DU 22 JANVIER AU 25 FEVRIER 2019

ARR2019-01-22-08	Janvier	22	Arrêté de travaux 30 rue des Combes STIEFVATER pour un mois
ARR2019-01-22-09	Janvier	22	Arrêté de travaux rue de Dasle STIEFVATER pour un mois
ARR2019-01-24-10	Janvier	24	Arrêté instauration d'une zone bleue (2 places) 106 rue du Général Leclerc
ARR2019-01-25-11	Janvier	25	Arrêté de travaux MCC PERNEY rue de la Pâle - Marché ORANGE-
ARR2019-01-28-12	Janvier	28	Arrêté de travaux MCC PERNEY agglomération Seloncourt février 2019
ARR2019-01-29-13	Janvier	29	Arrêté mise à jour PLU suite à PPRI approuvé
ARR2019-02-04-14	Février	4	Arrêté autorisation de travaux NIMETZ - VEOLIA EAU rue de la Mélenne
ARR2019-02-05-15	Février	5	Arrêté d'urgence travaux pour fuite d'eau rue Neuve par VEOLIA EAU
ARR2019-02-06-16	Février	6	Arrêté de travaux VEOLIA EAU 2 rue du Château d'Eau
ARR2019-02-11-17	Février	11	Arrêté autorisation de débit de boissons Maison Pour Tous - Carnaval 17 mars 2019
ARR2019-02-11-18	Février	11	Arrêté Permis de détention d'un chien de 2ème catégorie DRISSI Clémence
ARR2019-02-12-19	Février	12	Arrêté de travaux pour fuite d'eau VEOLIA 7 rue des Lilas du 12 février durant 1 semaine
ARR2019-02-15-20	Février	15	Arrêté ouverture de restauration route 66 rue du Général Leclerc YIGIT Cihan
ARR2019-02-15-21	Février	15	Arrêté stationnement interdit trottoir et 4 places de parking sur la place Vermot le temps de réparation d'une cheminée
ARR2019-02-22-22	Février	22	Arrêté d'urgence circulation interdite rue de Berne - R.D 34 direction Hérimoncourt 23 février 2019 de 13h à 16H30
ARR2019-02-22-23	Février	22	Arrêté de travaux VEOLIA rue de Bondeval - Réparation fuite canalisation
ARR2019-02-25-24	Février	25	Arrêté de travaux pour remblai et terrassement VEOLIA - STIEFVATER 11 rue de la Mélenne du 11 mars 2019 pour 30 jours

QUESTIONS ORALES

Questions orales posées par le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire

➤ **Grand Débat National**

M. TISSERAND

Demande un bilan de la réunion organisée à Seloncourt le 27 février 2019.

M. BUCHWALDER

Apporte les réponses suivantes :

- Choix d'un travail en atelier autour des 4 thèmes proposés par le ministre ;
- Inscription préalable des participants pour des questions pratiques d'organisation ;
- Participation de 27 personnes ;
- Visite de quelques gilets jaunes qui souhaitaient s'exprimer librement ;
- A priori, les participants semblaient satisfaits de la manière dont ce débat était organisé ;
- Transmission des comptes rendus du Grand Débat National et des doléances déposées en Mairie.

M. BEE

➤ **Piste cyclable Audincourt-Seloncourt-Hérimoncourt**

Demande des informations sur ce dossier suite à la rencontre de M. BUCHWALDER avec M. DEMOUGE, Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

M. BUCHWALDER

Apporte quelques précisions

Le Président de PMA a précisé au Chef de Projet que les crédits inscrits pour 2020 et 2021 seraient débloqués en 2019. Quelques visites de fonctionnaires ont eu lieu.

Il y aurait un décalage entre les services qui s'occupent du dossier du THNS et ceux qui gèrent le dossier des pistes cyclables.

Charles DEMOUGE devrait présenter le projet au prochain Conseil Municipal.

➤ **Abattage d'arbres sur la Commune**

Demande la raison pour laquelle plusieurs arbres ont été coupés par les services communaux à l'embranchement des rues des Prés, des Chalets et des Jardins.

M. BUCHWALDER

Les renseignements seront pris auprès des services concernés.

- **Question orale posée par le Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**

M. TREMBLIN

- **Caméras de surveillance**

Demande des informations sur la pose des caméras de surveillance derrière l'école Marcel Levin.

M. GAGLIARDI

Répond que l'installation se fera très prochainement.

INFORMATIONS

Mme DI-VANNI

- **Inscriptions restauration scolaire et périscolaire**

Informe que les inscriptions sont ouvertes depuis le 12 mars jusqu'au 4 avril 2019 les mardis et jeudis.

Mmes ROCH et BLAISE

- **Carnaval 2019**

Informent que le Carnaval se tiendra le dimanche 17 mars 2019, le thème retenu cette année étant les vacances.

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra mardi 9 avril 2019 à 18H30.

Fin de séance à 19H45.

Le Secrétaire de Séance

Michel GANZER